

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagement du secteur de la Croix Sud à Chambéry

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°	Travaux ou constructions en une ou plusieurs phases lorsque l'opération crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares. Terrain d'assiette de 3,2 ha et surface de plancher comprise entre 10.000 et 40.000 m ²
6.d	Création d'une voirie inférieure à 3 km (si procédure de ZAC)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit d'aménager une zone en lien avec la zone industrielle de Bissy, en prolongeant l'impasse Louis Berthollet d'environ 200 m, et par la réalisation d'une plateforme de retournement, pour permettre le retournement des véhicules.

Le secteur sera découpé en plusieurs lots pour le développement d'ateliers et de bureaux.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'offrir aux entreprises des zones d'aménagement disponibles, secteurs rares sur Chambéry pour favoriser le développement économique. Plus concrètement, il s'agira de créer de l'ordre de 10 000 à 15 000 m² de surface de plancher dans des bâtiments regroupant des unités de 200 à 500 m², permettant l'accueil d'environ 20 à 30 entreprises non nuisantes.

Les bâtiments créés accueilleront des ateliers, du stockage et des bureaux, dans un rapport 1/3 ateliers et 2/3 bureaux, ou 50 % ateliers – 50% bureaux.

L'organisation de la desserte permettra une valorisation rationnelle de tous les terrains en évitant une multiplication des voiries et réseaux internes. L'aménagement de la zone permettra le prolongement et le « bouclage » des cheminements piétons/cycles existants. De plus, il s'agira de planter plusieurs essences végétales pour la création d'un mail paysager central, une frange verte et des espaces verts. Enfin, le projet permettra la mise à disposition de plusieurs places de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation du projet sera marquée par 3 phases distinctes à savoir :

- une phase de démolition des constructions localisées dans le périmètre d'aménagement du projet.
 - une phase d'aménagement : voirie, parking, mail paysager central, frange verte et espaces verts.
 - une phase de commercialisation de macro-lots destinés à accueillir des bâtiments d'activité et de bureaux
- Le programme d'aménagement sera réalisé selon une progression du nord vers le Sud.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bâtiments créés seront destinés à des activités économiques comme indiqué dans le point 4.2.

La mise à disposition de places de stationnement et de voies de dessertes favoriseront leur accès pour les employés ainsi que d'éventuels clients.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soit soumis à permis d'aménager et à Déclaration d'Utilité Publique ou soit soumis à la création d'une ZAC.
Le choix sera fait en fonction des différentes contraintes identifiées.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager ou ZAC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale de plancher des bâtiments (pour fonction de bureaux, stockages et ateliers)	10 000 à 15 000 m ²
Surface totale de la zone	3,2 ha
Surface de voirie créée	3700 m ²
Longueur de la voirie créée	200 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Le projet est situé sur la commune de Chambéry et plus particulièrement au nord-ouest du centre urbain sur le quartier de Bissy au lieu-dit Croix Sud.

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 53 ' 39,7 " E

Lat. 45 ° 34 ' 52,3 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Chambéry

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

X

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

X

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

X

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, une partie de la zone d'étude est occupée par des habitations, essentiellement en limite Est de la zone. L'occupation du sol hors maisons et sites existants, représente une surface de 2,5 ha sur les 3,2 ha de la surface totale de la zone d'étude, est essentiellement marquée par la présence de parcelles agricoles cultivées. La zone d'étude est aussi traversée d'Est en Ouest par un chemin d'accès à une propriété privée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de Chambéry a été approuvé le 19 juillet 2004 et les dernières modifications datent du 1er juin 2015. La zone d'étude s'inscrit intégralement en zone AUUE. Ledit secteur AUUE a fait aussi l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Dans ce zonage, sont autorisées les constructions à usage de bureaux à la condition que la surface dédiée aux bureaux ne représente pas plus de 2/3 de la surface de plancher de la construction (la surface restante étant dédiée à l'artisanat ou à l'industrie). Les constructions à usage de bureaux, artisanal et industriel doivent être implantées à une distance minimum de 5 mètres de la limite séparative. La hauteur des constructions à destination de bureaux, d'artisanat ou d'industrie ne doit pas excéder R + 2. Un niveau dont la hauteur est supérieure à 5 m compte pour deux niveaux. Le projet est compatible avec le PLU de Chambéry.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée par aucune ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont situées à 3km au Nord-Ouest de la zone d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF de type I : "Forêts alluviales, cours d'eau, marais et bocage à l'ouest de La Motte-Servolex" et de la ZNIEFF de type II : "Ensemble fonctionnel formé par le lac du Bourget et ses annexes".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé sur une commune littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située à environ 1km au Nord du Parc Naturel Régional de Chartreuse et à environ 4km au Sud-Ouest du Parc naturel Régional du Massif des Bauges.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Chambéry est concernée par le PPBE de Savoie, approuvé par le Conseil Général de Savoie le 28 novembre 2008. Toutefois, aucune voie n'est classée comme bruyante sur la zone d'étude ni à proximité.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inscrit dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement prévu n'empiète pas sur une zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chambéry est intégrée dans le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations (PPRI) du bassin chambérien approuvé le 28 juin 1999. Toutefois, la zone d'étude n'est concernée par aucun zonage de PPRI. Il n'y a pas de PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des sols pollués. Le site BASOL le plus proche se situe à environ 1km au Nord-Est du périmètre de la zone d'étude.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inscrit dans une zone de répartition des eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est inscrit dans aucun périmètre de protection. Toutefois, il se situe à proximité d'un périmètre de protection, localisé à environ 500 m au Nord de la zone.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est inscrite dans aucun site inscrit ou classé. Le site inscrit le plus proche est le Faubourg Mache, localisé à environ 2 km au Sud-Est de la zone.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est localisée à environ 6 km à l'ouest de la zone d'étude. Il s'agit des réseaux de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays Savoyard.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un monument historique et d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des prélèvements d'eau durant la phase travaux et la phase d'exploitation (en outre pour l'ensemble des tâches quotidiennes liées à la présence des ateliers et des bureaux).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'impliquer des drainages ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Toutefois, le projet se trouve sur la plusieurs masses d'eau souterraine : "Calcaires et Marnes du massif des Bauges", "Formations variées de l'avant-pays Savoyard dans le bassin versant du Rhône" et "Alluvions de la Plaine de Chambéry". Lors des constructions, les résultats des études géotechniques seront prises en compte, afin de prendre en compte les éventuelles venues d'eau.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la zone se fera au niveau du terrain naturel sur un site relativement plat.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des constructions envisagées nécessiteront l'apport de matériaux extérieurs. Elles mobiliseront des ressources naturelles du sol et du sous-sol (fabrication du béton, ...).
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe au niveau de zones cultivées avec quelques arbres, peu propices aux espèces protégées. Il correspond à une prairie de fauche et de champs de blé. Le projet n'aura pas d'incidence sur la biodiversité du secteur.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière par rapport au milieu naturel.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra une consommation d'espaces agricoles mais qui sont situés dans un secteur enclavé en zone à urbanisation future. Toutefois, il n'aura pas d'incidence sur des milieux forestiers et maritimes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque de transport de marchandises et de risque industriel. Aucun PPRT et aucun site SEVESO n'est recensé à proximité du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un risque de mouvement de terrain, de mouvement de terrain minier avec effondrement généralisé et un risque sismique de zone 4 considéré comme "moyen".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre et n'est concerné par aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra du bruit durant la phase de travaux et la phase d'exploitation avec l'établissement d'un nouveau trafic. Une étude acoustique sera réalisée afin de caractériser les niveaux à définir si des mesures doivent être mises en oeuvre.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au bord d'une voie ferrée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage n'engendre aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les démolitions des constructions existantes nécessaires à l'élaboration du projet seront de nature à engendrer des vibrations mais uniquement temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les aménagements prévus engendreront des émissions lumineuses (bureaux, ateliers, réverbères publics sur voiries).</p> <p>Le projet sera concerné par des émissions lumineuses via les habitations et les réverbères des voiries alentours.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement de la zone entraînera une augmentation des trafics sur le secteur donc des émissions de polluants. Toutefois, le secteur est en limite de zone industrielle où les trafics sont déjà conséquents.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées. L'ensemble de ces rejets sera collecté par le réseau d'assainissement de Chambéry métropole.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées dans des noues le long de la voirie et des bassins permettant une rétention avant rejet au réseau intercommunal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, le projet engendra la production de déchets non dangereux, inertes et dangereux via la démolition des bâtiments existants.</p> <p>Durant sa phase d'exploitation, le projet engendra une production d'ordures ménagères supplémentaire par rapport à la situation actuelles (liée aux habitations).</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas de nature à porter atteinte au patrimoine archéologique, culturel et architectural.</p> <p>Le projet engendrera localement une modification du paysage. Afin de prendre en compte les vues sur les versants boisés, des limites de hauteur de bâtiment seront définies.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement permettra d'ouvrir un nouvel accès aux véhicules motorisés et aux deux cycles. Les cheminements piétons seront maintenus.</p> <p>En termes d'activité, l'activité agricole du site sera supprimée au profit du développement d'activités tertiaires et de services.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la zone Croix Sud est dans le prolongement immédiat de la principale zone d'activités de l'agglomération (8500 emplois - 750 entreprises). Elle est bordée par une zone résidentielle.

Afin de prendre en compte les nuisances liées à cet aménagement, une étude acoustique sera menée sur le secteur. Les eaux pluviales de cet aménagement seront collectées dans des réseaux, le long de la voirie et dans des bassins de rétention avant rejet à débit limité dans le réseau existant situé sous la rue Grand Arietaz. Afin de limiter l'impact visuel, le projet prévoit la réalisation d'une frange végétalisée en limite de zone urbaine.

La desserte de la zone économique sera effectuée par le Nord depuis une impasse existante (la rue Louis Berthollet).

Ceci doit permettre de continuer à séparer les flux liés à l'habitat (via l'avenue de la Motte Servolex) de ceux liés à la zone d'activité et ainsi maintenir une certaine imperméabilité pour les VL et PL.

Au vu du projet et des aménagements prévus, les enjeux du site sont pris en compte, une étude d'impact n'apparaît donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Synthèse des enjeux environnementaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



Le président,
Xavier DULLIN